

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

N° VILLE_2022DL071

Date de convocation : 24 juin 2022

Affichage du compte-rendu : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : EMPLOI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Florent RIVOIRE

Depuis 2010, la Mission Locale Rhône Sud-Est intervient au sein de l'Espace Emploi afin de répondre aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

La Mission Locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Son rôle est d'aider les jeunes à formuler leurs projets, d'éclairer leurs choix possibles et de les orienter. Pour cela, la Mission Locale peut mobiliser, en fonction des besoins identifiés, divers dispositifs externes d'orientation, de bilan, d'évaluation ou de mise en situation en entreprise.

Depuis la création de l'antenne de Corbas, un conseiller d'insertion est présent 4 jours par semaine et propose un soutien à chaque jeune, pour élaborer et adapter son parcours d'insertion à son projet professionnel. Plus de 300 jeunes sont accompagnés chaque année. Ils sont en recherche prioritairement d'un emploi et d'une formation. Un suivi individualisé renforcé peut également être mis en place.

Ainsi, une convention d'objectifs et de moyens vient poser le cadre d'intervention de la Mission Locale et en précise les modalités. Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire.

La subvention demandée par la Mission locale pour l'année 2022 s'élève à 43 190 euros.

La Ville de Corbas s'engage à apporter une contribution de 43 190 euros pour permettre la réalisation des actions. Pour 2022, il est notamment attendu un renforcement du développement d'actions collectives (visite d'entreprises, simulation d'entretiens, présentation métiers), un travail sur « l'aller vers ».

Par ailleurs, un suivi renforcé de 16 jeunes est prévu dans le cadre du dispositif métropolitain l'IER (Itinéraire Emploi Renforcé). Le financement de ces places est compris dans la subvention globale.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022, ci-annexée, mentionnant la participation financière de la Mairie de Corbas de 43 190 €. L'association « Mission locale Rhône Sud-Est» s'engage à mener l'activité suivante : accompagnement global des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans.
- **ATTRIBUE** la subvention de 43 190 € à la « Mission locale » répartie en deux versements.
- **DIT** que la dépense de 43 190 € sera imputée au chapitre 428 65748 du budget 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs annuelle avec l'association « Mission Locale Rhône sud-Est».
- **DIT** que, si nécessaire, Monsieur le Maire ou son représentant pourra conclure tout avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-
PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON,
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902734-20220630-VILLE_2022DL071-DE